Fiche

Religion révélée en langue arabe, l'islam (qui signifie « soumission à la volonté de Dieu ») est transmis oralement par Mahomet, au VIIe siècle. Vingt ans après la mort du Prophète, le Coran consigne ses paroles. Ce livre sacré précise les principes, les règles de vie et les interdits que doivent respecter les musulmans.
Quels sont ces préceptes ?

I. Le Coran

- Lorsque Mahomet entreprend sa prédication à La Mecque, il récite le message révélé par l'ange Gabriel. Rapidement ceux qui l'écoutent consignent ces révélations sur divers supports : feuilles de palmiers, omoplates de chameaux, morceaux de cuir...

- Après la mort du Prophète (en 632), sont rassemblés cent quatorze chapitres appelés **sourates**, divisés en versets. L'ensemble s'appelle **le Coran** (« récitation » en arabe). Cette initiative revient à Othman, l'un des successeurs de Mahomet.

- Écrit en arabe, la langue de la révélation, le Coran doit être récité. Dès le IXe siècle, **des écoles coraniques** enseignent aux enfants la lecture à voix haute et la récitation du Coran.

- Les sourates sont classées selon leur longueur (les plus longues au début, les plus courtes à la fin). Les premières, les **sourates médinoises**, concernent les lois régissant la communauté, tandis que les suivantes, les **sourates mecquoises** sont d'inspiration religieuse ou poétique.

- Le Coran est complété par **la Sunna**, c'est-à-dire la Coutume (constituée de la tradition musulmane et des témoignages [*baditb*] portant sur la vie de Mahomet).

II. Les cinq piliers de l'islam

La pratique religieuse impose au musulman **cinq obligations,** inscrites dans le Coran ; ce sont les « cinq piliers » de l'islam. :

- **La profession de foi** (*sbabada*) : le musulman affirme qu'Allah est le Dieu unique et que Mahomet est son envoyé. ;

- **La prière** (*salat*), répétée cinq fois par jour, en direction de La Mecque. Le **muezzin** lance l'appel à la prière du haut du minaret. Le vendredi est consacré à la prière communautaire, à la mosquée, sous la direction d'un **imam**.

- **L'aumône aux pauvres** (*zakat)*, qui est souvent remplacée aujourd'hui par un impôt religieux (redistribué aux plus pauvres).

- **L'observation du jeûne** pendant le Ramadan, neuvième mois du calendrier musulman. Ce jeûne commence au lever du soleil et s'interrompt à son coucher.

- **Le pèlerinage à La Mecque** (*bajj*), au moins une fois dans sa vie (à condition d'en avoir les moyens financiers).

III. Le code islamique

- Le Coran contient d'autres préceptes régissant **la vie quotidienne** ; ils sont inspirés de la Sunna. La loi islamique (**la charia**) interdit notamment de consommer la viande de porc, de boire de l'alcool, de pratiquer les jeux de hasard.

Le Coran précise aussi quelles sont **les « bonnes manières »** : manger de la main droite, saluer toute personne plus âgée, rendre visite aux malades...

Des précisions concernant le vêtement sont également consignées : le turban ou le fez est recommandé pour les hommes (alors que le voile n'est pas obligatoire pour les femmes), les bijoux précieux sont interdits...

D'autres pratiques, comme la circoncision, sont héritées de traditions antérieures à l'islam. Plus généralement, la loi islamique concerne tous les aspects privés ou publics de la vie humaine.

- Aujourd'hui, l'islam, pratiqué par près d'un milliard de musulmans, est **la deuxième religion du monde**. Sa langue sacrée (l'arabe) assure son unité.

© 2000-2025, Miscellane